

<p><b>Comité Départemental de la Randonnée Pédestre en Seine-et-Marne</b></p> <p> FFRandonnée les chemins, une richesse partagée Seine-et-Marne</p> <p>quartier Henri IV Place d'Armes 77300 Fontainebleau Tél. : 01 60 39 60 69 <a href="mailto:seine-et-marne@ffrandonnee.fr">seine-et-marne@ffrandonnee.fr</a></p>	<p><b>AssuranceR.C.P :</b> WTW France - Département Sport et Evénement DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville 45911 ORLEANS CEDEX 9 Tél.:0972720119 – <a href="mailto:fr.ffrandonnee@wtwco.com">fr.ffrandonnee@wtwco.com</a> Contratn°:41789295M/0002</p>
<p> <b>UMS Sentiers Nature,</b> 40 rue de l'Orme au Charron 77340 Pontault-Combault. Tel : 09 79 17 50 92 <a href="mailto:umspc.randonnee@gmail.com">umspc.randonnee@gmail.com</a></p>	<p><b>Garantiefinancière :</b> GROUPAMA Assurance-crédit&amp;Caution 132 ruedesTroisFontanot - 92000Nanterre Tel33(0) 9 69 32 23 36 - Contratn° :4000716162/1</p>

## NOTICE D'INFORMATION

Pontault-Combault le 26 Janvier 2026

### Séjour du dimanche 7 au dimanche 14 juin 2026 (7 nuitées) à Vogüé – Ardèche

**Le séjour est ouvert aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance ; Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.**

**Nombre de participants minimum : 30, maximum : 40**

**Dates : du dimanche 7 juin au dimanche 14 juin 2026**

**Déplacements : voitures personnelles, covoiturage libre**

**Responsable de l'organisation du séjour : Muriel (July) JULIEN, en binôme avec Claude RIVET**

**adresse : 4, rue Marat,77340 Pontault-Combault**

**Mobile : 06 87 28 28 19 - Courriel : [julien.muriel@wanadoo.fr](mailto:julien.muriel@wanadoo.fr)**

**L'organisatrice du séjour est la seule habilitée à intervenir auprès du personnel ou de la direction de l'organisme en cas de litige ou de réclamation des adhérents**

#### PROGRAMME :

Les participants sont attendus à partir de 17h00 le dimanche 7 juin au Domaine Lou Capitelle (Ternélia). Retour vers Pontault-Combault, le dimanche 14 juin 2026 après le petit déjeuner, fin du séjour. Chaque jour des randonnées de 10,15 et 20km, proposées par **Claude RIVET**, permettront de découvrir le pays Ardéchois, ses panoramas et ses villages. Le Domaine Lou Capitelle vous accueille au cœur d'un parc de 7 ha avec piscine extérieure chauffée et spa. Une journée libre en milieu de séjour vous permettra de personnaliser vos visites.

#### HÉBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré **au Domaine Lou Capitelle, 470 rue du Pigeonnier 07200 VOGÜE, en pension complète**

**Tél : 04 75 37 71 32**

**Site : <https://www.loucapitelle.com>**

**G.P.S : 44.547432, 4.413931 N 44°32'50.8"E 4°24'50.2"**

#### COÛT DU SÉJOUR :

Le coût du séjour est fixé à **595 €** par personne, en pension complète, sauf pour la journée libre, en chambre double. Supplément pour chambre individuelle : **154€ pour le séjour**.

##### ► Ce prix comprend :

- La pension du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit déjeuner du dernier jour, la taxe de séjour et la contribution EIT.
- Les repas et les paniers repas sont sous forme de buffet.,
- Vins aux repas et café le midi
- le pot d'accueil et apéritif les autres soirs

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre  
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréeée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre

Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

- Les draps et linge de toilette fournis.
- Le ménage en fin de séjour
- La visite de l'Aven d'Orgnac

► **Ne sont pas compris :**

- Les dépenses personnelles.
- Le voyage jusqu'à Vogüé et les déplacements sur place.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages).

**D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».**

**INSCRIPTIONS :**

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur inscription.

Le nombre de chambres individuelles est **limité à 5**.

Les inscriptions sont ouvertes à compter du **01 mars 2026 auprès de Muriel (July) JULIEN**.

Cette inscription sera matérialisée par le dépôt d'un premier **chèque de réservation de 200 €** (chèque à l'ordre de « **UMS Sentiers Nature** »)

**ASSURANCES FACULTATIVES :**

Vous pouvez souscrire, lors de votre inscription, **aux assurances facultatives** « annulation de séjour » et « perte de bagage » au moyen du bulletin de souscription d'assurance joint à notre envoi.

**PAIEMENTS :**

Date limite : **31/03/2026**

1er chèque : **200 Euros** (1er acompte) encaissement à l'inscription

2ème chèque : **200 Euros** (2e acompte) encaissement le **01/05/2026**

3ème chèque : **195 Euros** (Solde) encaissement le **01/06/2026**

Ajouter un 4e chèque du montant de la chambre individuelle (**154 Euros**) qui sera encaissé avec le solde.

Primes d'assurance (facultatives) à prendre obligatoirement lors de l'inscription.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et la contribution EIT seront systématiquement dues.

**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de « **UMS Sentiers Nature** ».**

Les modalités de paiement sont indiquées sur le bulletin d'inscription.

**DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS :**

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, dans le but de minimiser le nombre de véhicules.

Déplacement Pontault-Combault / Vogüé AR d'environ **1400 km**. Déplacement possible par le train + car.

**FRAIS DE RÉSOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :**

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

Annulation signifiée entre **45** jours et **30** jours : **50%** du montant du séjour est dû.

Annulation signifiée entre **30** jours et **7** jours : **80%** du montant du séjour est dû.

Moins de 7 jours : **100 %** du montant du séjour est dû.

**DIVERS :**

**Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.**

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

**CESSION DU SÉJOUR :**

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide avec l'accord de l'organisateur.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, la contribution EIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, de la contribution EIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notices sur les assurances consultables sur le site de l'association  
<https://www.randonnee.umspc.com/>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre  
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agrée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre

Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051